

Date de convocation
4 décembre 2024

**SEANCE ORDINAIRE
DU 11 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre à vingt heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de monsieur Guy Hazard, Maire.

ETAIENT PRESENTS : messieurs et mesdames G Hazard, S Dufosse, D Pierru, B. Penelle, M. Boutillier, A. Calippe, S. Sablon, M. Laloux, S Moitrelle, JB Mabilie, J Mellier

ABSENTS EXCUSES : L Duhamel qui donne pouvoir à Mme Pierru

ABSENTE NON EXCUSEE : S. Candas, G Sabras

SECRETAIRE DE SEANCE : M Boutillier

I COMPTE RENDU DU 19 SEPTEMBRE 2024

Après lecture et en l'absence d'observation, ***le procès-verbal est adopté à l'unanimité.***

**II DELIBERATION POUR L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE RUE DU HAUT A LIMER COURT
POUR L'EURO SYMBOLIQUE**

Il s'agit d'une bande de terrain située entre les résidences appartenant respectivement aux familles Gervois, Duhamel, de la future résidence de la famille Paraisot / Ducrocq et la voie publique rue du haut à Limer court. Il est demandé à la Commune d'Huchenneville de se porter acquéreur de cette parcelle de 28 mètres carré pour un euro symbolique avec le recouvrement de l'acte notarié d'un montant de 144 euros

Accepté à l'unanimité

**III PARTICIPATION AUX FRAIS DE FORMATION DE SURVEILLANT DE BAINNADE ET
PREMIERS SECOURS POUR LES JEUNES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VIMEU.**

Une formation de surveillant de baignade est organisée durant le printemps 2025 à la piscine Viméo à Friville Escarbotin à destination des personnels BAFA ayant pour objectif l'encadrement des baignades des enfants en bord de mer. Cette formation s'adresse aux personnes reconnues apte médicalement à la pratique de la natation et du sauvetage et ayant un minimum d'aptitude et d'entraînement de la natation et ayant réussi le PSC1 (attestation prévention et secours civique de niveau 1). La formation revient à 150 euros. Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge une partie de cette formation pour un jeune de la commune mais tient à ce que le stagiaire en paie une partie de façon à le responsabiliser.

Le conseil accepte à l'unanimité que la commune prenne en charge 125 euros sur les 150 euros

IV POINT SUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE SAINT PIERRE D'HUCHENNEVILLE

Mr le Maire rappelle que les travaux de restauration sont en cours mais qu'une désagréable surprise nous a obligé à demander un financement supplémentaire par le biais de la fondation du patrimoine. Il précise également que les travaux de couverture sont excellentement réalisés par le couvreur BERTIN mais qu'il n'en est pas de même pour les travaux de maçonnerie. Les matériaux employés ne semblent pas adaptés. Il s'interroge sur la capacité de cette entreprise à traiter correctement la restauration de l'église dans son ensemble. De plus, certains postes importants prioritaires n'ont pas été retenus tel que le traitement des fissures en arrière de la chapelle. Il propose au conseil d'adresser un courrier à l'architecte, à l'entreprise de maçonnerie CHARPENTIER PM pour que des solutions soient trouvées au plus vite et d'adresser une copie aux partenaires financiers, la Région et le Département.

Mr Dufossé Simon précise qu'avant, il serait opportun de vérifier le mémoire technique de l'entreprise afin d'être certain que cette dernière ne répond pas aux exigences du marché

Mr le Maire enverra donc ce courrier après les vérifications d'usage mais pour lui le CCTP n'a pas été respecté.

Dans ces conditions, le conseil accepte à l'unanimité la démarche de Mr le Maire

V POINT ANNUEL SUR L'EAU POTABLE DU SIAEP DU VIMEU VERT

Mr le Maire rappelle que le syndicat des eaux d'Huppy compte maintenant 22 communes soit 5311 abonnés ou 11684 personnes. Le rendement avoisine les 95%. A titre indicatif au niveau national c'est 75 %. Le syndicat limite les pertes en changeant régulièrement son réseau d'adduction d'eau potable, ses poteaux et bouches incendies. 5 kms de tuyau ont été changés en 2023 Rien que sur Huchenneville, c'est 1 km sur la route de Rouen et 300 mètres de tuyau rue du bas avec deux poteaux et une bouche incendie qui ont été remplacés en 2024. En ce qui concerne les impayés, à force de relance par la trésorerie, c'est environ 1500 à 2000 euros par an qui passent en non-valeur, ce qui est raisonnable par rapport à la moyenne nationale. Le prix de l'eau va augmenter en 2025 et passera à 1,20 euro le mètre cube. C'est une obligation si l'on veut prétendre aux subventions de l'agence de l'eau qui sont loin d'être négligeables puisqu'elles peuvent représenter 35 % du financement total des travaux. La politique de notre syndicat est de continuer à investir dans le renouvellement de son réseau d'adduction d'eau pour encore améliorer le rendement.

VI VILLAGES ET MAISONS FLEURIS

La Commune s'est inscrite aux villes et villages fleuris et a obtenu les félicitations du jury et le prix du village picard. La motivation des élus et de la commission fleurissement ainsi que l'investissement collectif des citoyens et la qualité du cadre paysager ont été unanimement reconnus. Néanmoins il nous est recommandé d'accentuer les plantations de talus, le fleurissement des entrées de villages et certains points centraux de hameaux mais également de privilégier le naturel par exemple de remplacer nos pieds de sapin en béton par des entrelacements de noisetiers.

En ce qui concerne les maisons fleuries, c'est la famille Gaffet de Inval qui a remporté le prix cette année. Félicitations à eux.

VII BILAN REPAS BEAUJOLAIS NOUVEAU

Mr le Maire remercie les personnes présentes qui se sont une nouvelle fois mobilisée pour préparer et nettoyer la salle, servir au bar et laver la vaisselle. Sans elles rien ne serait possible et nos manifestations ne connaîtraient pas ce succès.

Mr Penelle, deuxième adjoint, dresse le bilan financier

Recettes : Boissons et repas 2475,00 euros.

Dépenses : Boissons Vignobles 313,13 et Cave du beffroi 229,00 – Tartiflette 962,50 Charcuterie 77,87, Desserts 61,36 et animateur Sono Guillaume Robert 400 euros soit total 2043,86 euros

Donc un résultat positif de 431,14 euros

VIII. POINT SUR LES MANIFESTATIONS A VENIR :

Mr le Maire annonce en préambule que pour l'an prochain, vu la conjoncture, nous allons réduire les dépenses liées aux manifestations surtout que la communauté de Communes ne nous aide plus vraiment puisqu'elle ne subvient même plus concrètement à ses obligations en matière de voirie et d'entretien des ouvrages hydrauliques alors que c'est de sa compétence obligatoire.

Mr Penelle poursuit en précisant que la fête anniversaire pour l'armistice de 1945 initialement prévue le 14 juin 2025 est annulée. Seul le **bal Amuséon** sera maintenu le **samedi 14 juin à 21 heures**.

Lundi 21 avril à 11 heures **Chasse aux œufs** dans le parc du château à côté de la mairie.

Samedi 24 mai fête communale **Repas dansant** façon auberge espagnole

Dimanche 25 mai Olympiades au stade de foot. *Fête foraine tout le weekend.*

Samedi 28 juin Journée pêche à l'étang Commune d'éronnelle avec repas barbecue le midi

Dimanche 13 juillet Animation au stade de foot **Descente aux flambeaux** suivie du **feu d'artifice**

Lundi 14 juillet Karaoké/Jambon, grillé au stade de foot

Dimanche 9 novembre Bourse aux jouets, vêtements puériculture salle polyvalente

Mardi 11 novembre Repas des aînés salle polyvalente

Samedi 22 novembre Soirée beaujolais salle polyvalente

Dimanche 7 décembre Récital de Noël église d'Huchenneville avec la participation des enfants

Dimanche 14 décembre Arbre de Noël salle polyvalente.

IX VŒUX DU MAIRE

Mr le Maire précise qu'ils sont prévus le **samedi 11 janvier 2025 à 10 heures 30** à la salle polyvalente d'Huchenneville. Auparavant c'était le vendredi soir mais certaines personnes âgées se sont plaintes et ont demandé à les faire en journée. C'est donc un essai car il est difficile de contenter tout le monde. Cette année nous accueillerons les sportifs de la Commune qualifiés au championnat de France mais aussi au championnat du monde et nous recevrons d'ailleurs une championne du monde amateur discipline vélo. Une conseillère départementale, un conseiller régional ainsi que le président de la communauté de Communes du Vimeu ainsi que les maires des villages voisins seront conviés. Vous êtes toutes et tous, cordialement invités à partager le verre de l'amitié

X DEPLACEMENT DU PANNEAU D'AGGLOMERATION DE LIMERCOURT.

A la demande d'un constructeur de maisons individuelles, il est demandé au conseil l'autorisation de reculer de quelques mètres le panneau de fin d'agglomération de Limercourt, rue du haut. Ce dernier serait placé en limite de propriété et ne gênerait en rien la sécurité des usagers de la route.

Le conseil vote et accepte à l'unanimité

XI QUESTIONS DIVERSES

Mme Magali Boutillier nous remet une demande écrite émanant de Mme Panier Justine et de son conjoint Mr Dufossé Gauthier, demeurant à Huppy pour une dérogation scolaire. Ces personnes ont un fils âgé de 3 ans en nourrice à Villers sur Mareuil et il serait beaucoup plus simple pour eux de le scolariser chez nous car ils travaillent tous les deux et n'ont pas d'autres choix que de laisser leur enfant à la fois en nourrice sur Villers sur Mareuil et à l'école sur Huchenneville.

Après en avoir délibéré le conseil accepte à l'unanimité cette proposition

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures